



RAPPORT DU JURY

DES CONCOURS INTERNES ET EXTERNES DE CONTROLEUR DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

BRANCHE DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Session 2014

I. Présentation du concours

L'arrêté du 3 mars 1997 a fixé les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects. Le décret n° 95 - 380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects fixe plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours de contrôleurs des douanes et droits indirects branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale doivent satisfaire aux conditions prévues par l'article 20 du décret du 14 mars 1986 relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours de contrôleurs des douanes et droits indirects doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les tâches et responsabilités futures qui leur seront confiées. Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects :

A) Les épreuves écrites d'admissibilité :

→ Concours externe

• **Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire :**

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 h 30 - coefficient 2).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05 sur 20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

• **Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative :**

Épreuve n° 1 : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions (durée 3 heures – coefficient 4 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 2 : Épreuve au choix du candidat :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique ;
- f) Informatique (pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur). Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur s'il n'obtient pas un minimum de 10 sur 20 à cette épreuve écrite.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques ou techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour résoudre un problème technique (durée 3 heures pour les épreuves a, b, c, d et e et 5 heures pour l'option f – coefficient 4 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 3 (facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe (durée 1 heure 30 – coefficient 1 – seuls comptent les points supérieurs à 10).

→ Concours interne

Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve n° 1 : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis (durée 3 heures – coefficient 5 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 2 : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat: un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative ;
- d) Informatique (pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur). Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur s'il n'obtient pas un minimum de 10 sur 20 à cette épreuve écrite.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail (durée 3 heures pour les options a, b et c et 5 heures pour l'option d – coefficient 5 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve n° 3 (facultative) : Épreuve de traduction identique à celle du concours externe

B) Admission : deux épreuves orales obligatoires et une épreuve orale supplémentaire pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur

→ Concours externe

Épreuve n° 1 : Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci (durée : 25 minutes – coefficient 8 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve Informatique s'adressant aux candidats ayant choisi l'option informatique à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : Informatique (durée : 30 minutes – coefficient 2 – minimum de 10 sur 20 requis pour recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur) :

1. Pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur : interrogation portant sur le programme relatif à la vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur ;
2. Pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de pupitreur : interrogation portant sur le programme relatif à la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur.

Épreuve n° 2 : Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue (durée : 15 minutes – coefficient 2 – Toute note inférieure à 5 est éliminatoire).

→ Concours interne

Épreuve n° 1 : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales (durée : 25 minutes – coefficient 8 – Toute note inférieure à 05 est éliminatoire).

Épreuve Informatique s'adressant aux candidats ayant choisi l'option informatique à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : épreuve d'informatique identique à celle du concours externe.

Épreuve n° 2 : Interrogation de langue étrangère identique à celle du concours externe

1.3 Composition du jury

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2014 étaient des personnels de la DGDDI.

1.4 Nombre de postes

L'arrêté du 29 novembre 2013 a fixé le nombre de postes offerts pour le concours de contrôleurs des douanes et droits indirects branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale à 22 au titre du concours externe et 22 au titre du concours interne.

II. Les candidats aux concours externes et internes de contrôleurs des douanes et droits indirects

2.1 Inscrits / présents / admissibles

- **Concours externe**

7 960 candidats se sont inscrits aux épreuves de pré-admissibilité du concours externe. 4 360 étaient présents à l'épreuve de QCM de pré-admissibilité et il y eu 720 pré-admissibles (16,51 % des présents).

Au total, 720 candidats étaient convoqués aux épreuves d'admissibilité. Parmi ces 720 candidats, 33,47 % étaient des femmes.

Sur 720 candidats externes, 490 (68,06 %) se sont présentés à l'épreuve n° 1 d'admissibilité et 484 (67,22 %) à l'épreuve n° 2. 90 candidats ont été déclarés admissibles (36 femmes et 54 hommes).

- **Concours interne**

428 se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité du concours interne. Parmi ces 428 candidats, 40,19 % étaient des femmes.

Sur 428 candidats internes, 276 (64,49 %) se sont présentés à l'épreuve n° 1 d'admissibilité et 267 (62,38 %) à l'épreuve n° 2. 80 candidats ont été déclarés admissibles (34 femmes et 46 hommes).

2.2 Lauréats

- **Concours externe**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
90 (dont 40 % de femmes)	76 (dont 36,84 % de femmes)	22 (dont 45,45 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 17,33/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 14,92/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 27 ans. Le plus jeune lauréat a 22 ans et le plus âgé 42 ans.

- **Concours interne**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
80 (dont 42,5 % de femmes)	71 (dont 39,44 % de femmes)	22 (dont 45,45 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 18,2/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 12,42/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 36 ans. Le plus jeune lauréat a 26 ans et le plus âgé 54 ans.

III. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 2 décembre 2013. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 24 et 25 février 2014.

La moyenne générale la plus haute s'élève à 17,62/20 et la moyenne la plus basse à 06,02/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 12,91/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs soulignent souvent des lacunes en termes de structuration des devoirs et d'organisation des idées (absence de plan pour les épreuves de dissertation ou pour les questions nécessitant une réponse longue, notamment). Ils rappellent que les réponses apportées par les candidats doivent être intégralement rédigées (pas de simples plans détaillés ou de listes d'idées).

Ils déplorent enfin de trop fréquentes fautes d'orthographe et de syntaxe et insistent sur le fait que la présentation de certaines copies devrait être plus soignée.

3.1 L'épreuve de pré-admissibilité

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité s'élève à 17,89/20 et la plus basse à 00/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 08,89/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante en termes de notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

C'est le cas surtout pour l'épreuve de français où, en moyenne, 39,65 % des personnes ont bien répondu et 40,65 % ont mal répondu. 19,70 % des personnes n'ont pas donné de réponses. En revanche, 25,85 % des personnes n'ont pas répondu aux questions de logique mais 44,94 % d'entre elles ont donné une bonne réponse, 29,21 % ont mal répondu.

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	39,65 %	40,65 %	19,70 %
Connaissances générales	35,27 %	36,98 %	27,75 %
Mathématiques	37,49 %	29,84 %	32,67 %
Logique	44,94 %	29,21 %	25,85 %

3.2 Épreuve d'admissibilité n° 1 : Résumé et questions à partir d'un texte

Le sujet se rapportait à une question d'actualité relativement abordable et le texte a été compris par l'ensemble des candidats. Cependant, la méthodologie du résumé n'est pas toujours maîtrisée et certaines copies n'évitent pas l'écueil de la paraphrase, voire de l'interprétation. Le dernier paragraphe du texte est celui qui a présenté le plus de difficultés.

Les définitions sont parfois traitées un peu trop rapidement dans certaines copies et sont pauvres en synonymes.

Les questions ont été en général comprises, mais le niveau des réponses est assez hétérogène. Certaines copies proposent un bon équilibre entre les arguments issus du texte et apports personnels, tandis que d'autres sont trop pauvres en réflexion personnelle, du fait notamment d'un manque d'intérêt pour l'actualité par les candidats.

Les correcteurs soulignent l'absence de structure ou de plan dans les réponses apportées, notamment pour la troisième question qui devait donner lieu à une réponse plus approfondie, tant au niveau de l'argumentation que de l'organisation des idées.

Les copies ne sont pas toujours bien présentées et des difficultés orthographiques sont fréquemment relevées.

La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,2 %	5,1 %	19,8 %	27,14 %	30,41 %	17,35 %

3.3 Épreuve n° 2 d'admissibilité

Répartition des candidats présents par option concernant le concours *externe* :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	135	27,89 %
Comptabilité privée	45	9,30 %
Économie	85	17,56 %
Droit	102	21,07 %
Géographie économique	113	23,35 %
Programmation	4	0,83 %
Pupitrage	0	0 %
TOTAL	484	100 %

- **Mathématiques**

Si le sujet proposé était globalement plus simple et plus original que les années précédentes, le niveau des copies demeure moyen. Les exercices n° 1 et n° 3 ont été mieux traités que l'exercice n° 2.

Les copies manquent souvent de justifications et de démonstrations. Elles sont en général propres et bien écrites.

La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	20,74 %	29,63 %	20,74 %	16,3 %	12,59 %

- **Économie**

Sur le fond, de nombreux candidats ont traité le sujet comme une question de culture générale, sans apporter de réelles connaissances économiques. Il y a toutefois de très bonnes copies.

Sur la forme, le plan n'est pas toujours apparent. Les copies sont également hétérogènes en termes de présentation.

La meilleure prestation a été notée 16,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,18 %	3,53 %	22,35 %	29,41 %	38,82 %	4,71 %

- **Droit**

Dans l'ensemble, les candidats manquaient de connaissances techniques sur le sujet proposé et cela se ressent dans le développement.

Généralement des efforts de présentation ont été faits, on déplore encore de trop nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe. Les copies doivent être structurées selon un plan cohérent et répondant clairement à la question posée.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,98 %	15,69 %	29,63 %	21,57 %	21,57 %	10,78 %

- **Géographie économique**

La technique de la dissertation de géographie économique est inégalement maîtrisée par les candidats. Certaines copies révèlent une très bonne connaissance du sujet, enrichie de bons arguments et d'illustrations pertinentes. À l'inverse, plusieurs candidats se réfèrent à des données non mises à jours (nombre de pays dans l'UE, population, PIB ...).

Le jury souligne l'importance de la clarté du plan et du soin apporté à la présentation, l'orthographe et la syntaxe.

La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,89 %	18,58 %	20,35 %	24,78 %	22,12 %	13,28 %

- **Comptabilité privée**

Les copies sont assez homogènes. Les bases sont globalement connues, mais les connaissances demeurent trop souvent superficielles. Le soin apporté à la rédaction est inégal mais doit être le plus souvent amélioré.

La meilleure copie a été notée 16/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,22 %	24,44 %	22,22 %	26,67 %	17,78 %	6,67 %

- **Programmation**

Les candidats n'ont en général répondu qu'à la moitié des questions, qu'ils ont sélectionnées en fonction de leurs connaissances.

La meilleure copie a été notée 13,5/20, la moins bonne 04/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	25 %	25 %	0 %	50 %	0 %

- **Pupitrage**

Aucun candidat externe n'a choisi cette option.

3.4 Épreuve facultative de langue vivante

241 candidats au concours externe (48,98 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option Concours <i>externe</i>
Allemand	32 (13,28 %)
Anglais	74 (30,71 %)
Arabe	3 (1,24 %)
Chinois	2 (0,83 %)
Espagnol	109 (45,23 %)
Italien	17 (7,05 %)
Russe	4 (1,66 %)
TOTAL	241

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une traduction littérale ; dès lors, il faut éviter le mot à mot qui porte préjudice bien souvent à la compréhension du texte. La qualité de la rédaction du texte après traduction est un élément très important dans ce type d'épreuve.

De la même manière, quelques candidats ont tendance à inventer la signification de passages entiers qu'ils n'auraient pas compris.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en ligne sur internet sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	0,42 %	28,33 %	30,42 %	32,5 %	8,33 %

- **Allemand**

Les différents paragraphes du texte présentaient des niveaux de difficulté différents, permettant à certains candidats de se distinguer.

En externe, la meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 05/20.

- **Anglais**

Le niveau général est plus faible chez les candidats internes : on relève de plus fréquents contre-sens et la langue française est parfois plus hésitante.

Pour les deux concours, la présentation et l'écriture sont parfois bâclées.

En externe, la meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Arabe**

Les copies respectent globalement le sens du texte, mais ne sont pas toujours bien présentées.

La meilleure prestation a été notée 17,5/20 et la moins bonne (hors copies blanches) 12/20.

- **Chinois**

La meilleure prestation a été notée 17/20 et la moins bonne (hors copies blanches) 09/20.

- **Espagnol**

Le sens du texte est généralement compris, mais les copies laissent apparaître des lacunes au niveau du vocabulaire et de la grammaire. Elles sont généralement bien présentées, hormis quelques ratures, mais les fautes d'orthographe demeurent trop nombreuses.

En externe, la meilleure prestation a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 05/20.

- **Italien**

Le niveau général des copies est satisfaisant et les candidats se sont efforcés de respecter le sens du texte. Toutefois, la méthodologie de la traduction n'est pas toujours bien acquise.

En externe, la meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 09/20.

- **Russe**

Le niveau des candidats ayant choisi cette épreuve est hétérogène. La présentation des copies est correcte.

En externe, la meilleure prestation a été notée 18/20 et la moins bonne (hors copies blanches) 07/20.

IV. Les épreuves d'admissibilité du concours interne

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 24 et 25 février 2014.

La moyenne générale la plus haute s'établit à 18/20 et la moyenne la plus basse à 05/20.
Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs soulignent souvent des lacunes en termes de structuration des devoirs et d'organisation des idées (absence de plan pour les épreuves de dissertation ou pour les questions nécessitant une réponse longue, notamment). Ils rappellent que les réponses apportées par les candidats doivent être intégralement rédigées (pas de simples plans détaillés ou de listes d'idées).

Ils déplorent enfin de trop fréquentes fautes d'orthographe et de syntaxe et insistent sur le fait que la présentation de certaines copies doivent être plus soignée.

4.1 Épreuve d'admissibilité n° 1 : Analyse de dossier

Les candidats ont su utiliser des informations issues des différents documents, mais un trop grand nombre a réalisé une note de synthèse et non une analyse de documents. La plupart des copies sont dépourvues de connaissances personnelles et les recours à la paraphrase sont fréquents.

Cet exercice nécessite l'analyse de la documentation fournie et sa reformulation en en retirant ce qui est le plus pertinent. L'apport personnel est a minima fait dans les choix fait par les candidats dans l'organisation des idées, selon un plan intéressant, répondant à la question.

Au niveau de la forme, outre plusieurs problèmes de construction et de structuration des idées, l'orthographe et la présentation sont trop souvent négligées.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,26 %	24,67 %	30,07 %	18,84 %	14,86 %	8,30 %

4.2 Épreuve n° 2 d'admissibilité

Répartition des candidats présents par option concernant le concours *interne* :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	13	4,87 %
Sujet relatif à la branche Op/Co	33	12,36 %
Sujet relatif à la branche Surv	102	38,20 %
Comptabilité privée	28	10,49 %
Gestion administrative	80	29,96 %
Programmation	1	0,37 %
Pupitrage	10	3,75 %
TOTAL	267	100 %

- **Sujet d'ordre juridique douanier**

Si les candidats sont à l'aise avec les notions générales, les connaissances précises, notamment en termes de réglementation, sont plus rares. Les véritables enjeux du sujet n'ont pas été perçus par les candidats.

La présentation des copies et le style de rédaction sont satisfaisants.

La meilleure prestation a été notée 10,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	30 %	30 %	20 %	20 %	0 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche des opérations commerciales**

Les notions générales sont connues, même si elles ne sont pas toujours complètement maîtrisées par une bonne partie des candidats. Il ressort des copies une connaissance générale des différentes missions douanières.

L'ensemble des candidats s'exprime correctement et s'efforce de rendre des copies soignées.

La meilleure prestation a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	33,33 %	23,33 %	26,67 %	6,67 %	10 %

- **Sujet relatif à la branche de la surveillance**

Il a été constaté dans de nombreuses copies un manque de connaissances théoriques et pratiques. La majorité des questions a été traitée de manière superficielle et le niveau général des réponses reste souvent en deçà de ce qui était attendu.

Hormis quelques très bonnes copies, la forme des devoirs est également décevante : absence de plan, fautes d'orthographe, faible niveau rédactionnel, manque de soin.

La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,22 %	24,02 %	48,92 %	17,23 %	5,83 %	2,78 %

- **Comptabilité privée**

Les copies sont assez homogènes. Les bases sont globalement connues, mais les connaissances demeurent trop souvent superficielles. Le soin apporté à la rédaction est inégal mais doit être le plus souvent amélioré.

En interne, la meilleure prestation a été notée 15/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,5 %	35,73 %	28,59 %	21,43 %	7,14 %	3,61 %

- **Gestion administrative**

Rares sont les candidats qui n'ont pas répondu à toutes les questions. Malgré tout, les copies sont très hétérogènes, une majorité de candidats se limitant à l'énoncé de connaissances superficielles.

La présentation et la rédaction laissent parfois à désirer et quelques copies souffrent de l'absence de plan.

La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,47 %	16,05 %	33,33 %	20,99 %	19,75 %	7,41 %

- **Programmation**

Les candidats n'ont en général répondu qu'à la moitié des questions, qu'ils ont sélectionnées en fonction de leurs connaissances.

La meilleure prestation a été notée 13,5/20, la moins bonne 04/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %

- **Pupitrage**

La majorité des candidats a fait un effort pour apporter une réponse à toutes les questions, mais ces réponses sont souvent incomplètes, notamment en ce qui concerne les définitions de base.

Certaines réponses sont également hors sujet. Le manque de soin et les fautes d'orthographe sont trop fréquents.

La meilleure prestation a été notée 16/20, la moins bonne 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	20 %	0 %	40 %	30 %	10 %

4.4 **Épreuve facultative de langue vivante**

50 candidats au concours interne (18,05 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option Concours <i>interne</i>
Allemand	6 (12 %)
Anglais	14 (28 %)
Arabe	1 (2 %)
Chinois	1 (2 %)
Espagnol	26 (52 %)
Italien	2 (4 %)
Russe	0 (0 %)
TOTAL	50

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une traduction littérale ; dès lors, il faut éviter le mot à mot qui porte préjudice bien souvent à la compréhension du texte. La qualité de la rédaction du texte après traduction est un élément très important dans ce type d'épreuve.

De la même manière, quelques candidats ont tendance à inventer la signification de passages entiers qu'ils n'auraient pas compris.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en ligne sur internet sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	0 %	50,98 %	23,53 %	23,53 %	1,96 %

- **Allemand**

Les différents paragraphes du texte présentaient des niveaux de difficulté différents, permettant à certains candidats de se distinguer.

En interne, la meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 08/20.

- **Anglais**

Le niveau général est plus faible chez les candidats internes : on relève de plus fréquents contre-sens et la langue française est parfois plus hésitante.

Pour les deux concours, la présentation et l'écriture sont parfois bâclées.

En interne, la meilleure prestation a été notée 16/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Arabe**

Les copies respectent globalement le sens du texte, mais ne sont pas toujours bien présentées. La meilleure prestation a été notée 17,5/20 et la moins bonne (hors copies blanches) 12/20.

- **Chinois**

La meilleure prestation a été notée 17/20 et la moins bonne (hors copies blanches) 09/20.

- **Espagnol**

Le sens du texte est généralement compris, mais les copies laissent apparaître des lacunes au niveau du vocabulaire et de la grammaire. Elles sont généralement bien présentées, hormis quelques ratures, mais les fautes d'orthographe demeurent trop nombreuses.

La meilleure prestation a été notée 15/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Italien**

Le niveau général des copies est satisfaisant et les candidats se sont efforcés de respecter le sens du texte. Toutefois, la méthodologie de la traduction n'est pas toujours bien acquise.

La meilleure prestation a été notée 16/20, la moins bonne (hors copies blanches) 11/20.

- **Russe**

Il n'y avait pas de candidat interne pour cette option.

V Les épreuves d'admission

5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 2 au 5 juin 2014, pour le concours interne ; et du 10 au 13 juin 2014, pour le concours externe.

Chacun des candidats a subi, dans la même demi-journée, l'ensemble des épreuves orales d'admission : épreuve d'entretien avec le jury, épreuve de langue vivante et éventuellement épreuve d'informatique.

5.2 Les épreuves d'admission du concours externe

- **Épreuve d'entretien avec le jury :**

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche fournie au jury. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer la capacité du candidat à prendre du recul sur ses diverses expériences professionnelles ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer avec soin. Dans les faits, peu de candidats structurent leurs propos, se contentant d'un simple rappel chronologique de leur parcours. Ainsi, la grande majorité des candidats n'utilise pas la totalité du temps de parole imparti. À l'inverse, les quelques candidats qui savent profiter de cette présentation pour affirmer leur motivation et mettre en avant leurs aptitudes ou prédispositions à rejoindre l'administration des douanes, sont valorisés.

La seconde partie de l'entretien prend la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Dans leurs réponses, plusieurs candidats montrent une assez bonne connaissance de l'organisation et des missions de la douane. En revanche, les droits et obligations des fonctionnaires sont plus rarement maîtrisés. La qualité des réponses sur les mises en situation est globalement bonne et on relève peu de réactions inappropriées.

La moyenne est de 12,16/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 04/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	8 %	22,66 %	14,67 %	22,67 %	32 %

- **Épreuve d'informatique :**

Un seul candidat s'est présenté à l'oral pour cette épreuve.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %

- **Épreuve de langue vivante :**

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tout types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau des candidats. Après une première partie consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat. Cette phase de conversation permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques, ...).

Pour se préparer, il est recommandé aux candidats de prévoir un petit exposé sur leur parcours antérieur, afin d'être en mesure de répondre à d'éventuelles questions.

La moyenne est de 13,05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	13,16 %	21,05 %	34,21 %	31,58 %

5.3 Les épreuves d'admission du concours interne

- **Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle :**

La première partie de l'entretien prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, fourni en amont par chaque candidat. Ces dossiers, pourtant remplis de manière inégale par les candidats, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat sur son parcours professionnel, ses compétences et ses motivations. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes et droits indirects.

Le jury déplore que beaucoup de candidats se présentent sans avoir préparé cette partie de l'entretien laissant présager un manque de motivation. L'épreuve se termine par une série de questions, de connaissances générales de la vie publique et administrative et des mises en situation.

Les candidats de la session 2014 avaient des profils riches et variés, que ce soit en termes d'âge ou d'origine professionnelle, ce qui a permis un recrutement diversifié.

Beaucoup de candidats manquent de curiosité d'esprit pour des domaines professionnels, qui ne sont pas le leur, et les évolutions de leur propre administration. Ils ne répondent pas à des questions simples pour lesquelles une consultation attentive du site internet de la DGDDI et de la documentation fourni dans l'intranet aurait permis de répondre.

La moyenne est de 09,77/20. La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 01/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	24,24 %	25,76 %	18,18 %	15,15 %	16,67 %

- **Épreuve d'informatique :**

Tous les candidats fournissent des efforts pour traiter le sujet et répondre aux questions, mais les connaissances de la majorité d'entre-eux demeurent approximatives. De ce fait, les réponses aux questions ne sont pas toujours claires et pas assez concises. Bon nombre de candidats ont une vision trop personnelle de l'informatique au détriment de la vision professionnelle.

Cinq candidats se sont présentés à cette épreuve orale. La moyenne de leurs notes est de 08,6/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	40 %	30 %	20 %	10 %

- **Épreuve de langue vivante :**

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe. Cet exercice n'a pas fait l'objet d'erreur majeure, même si le manque de vocabulaire ou l'absence de maîtrise des conjugaisons rendent la traduction difficile pour de nombreux candidats et entraîne plusieurs contre-sens.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. Les questions posées par les examinateurs sont globalement comprises, mais les réponses sont parfois hésitantes et inabouties, le plus souvent par manque de vocabulaire. Les candidats qui se sont préparés à cette épreuve en prévoyant un petit exposé sur leur parcours antérieur ou leurs centres d'intérêt sont plus à l'aise pour répondre à certaines questions.

Malgré des niveaux très disparates, les candidats fournissent en général des efforts pour s'exprimer en langues étrangères. Quelques lourdes difficultés de prononciation ont été relevées, notamment en anglais et en arabe.

La moyenne est de 11,29/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	25 %	33 %	26,39 %	15,28 %

VI. Conclusion

Les concours organisés au titre de l'année 2014 se sont déroulés de manière très satisfaisante, sans aucun incident.

De façon générale, pour l'écrit, on constate que les candidats qui ont soigneusement préparé les épreuves (connaissances de la méthodologie et du programme) obtiennent des résultats très satisfaisants. Une attention particulière doit être portée à la qualité de l'expression écrite : orthographe, grammaire, syntaxe et style.

La principale recommandation à formuler aux candidats internes n'ayant pas rencontré cette année le succès est de s'extraire de leur cadre professionnel et de chercher à enrichir leur connaissance de leur propre administration démontrant ainsi au jury qu'ils savent faire preuve de curiosité intellectuelle et professionnelle. Il s'agit de se préparer réellement aux épreuves, en révisant et en élargissant leurs connaissances.

Il est conseillé aux candidats, notamment pour l'épreuve de langue, de lire la presse dans la langue choisie. Un travail personnel est, en effet, indispensable afin de se préparer aux différentes épreuves du concours.

Leurs prestations orales seraient meilleures si les candidats faisaient preuve d'une plus grande curiosité sur leur futur environnement professionnel. Ces derniers éprouvent des difficultés à exposer leur intérêt pour les missions de l'administration des douanes en général, et à faire montre d'une réelle curiosité d'esprit pour les fonctions qu'ils pourraient y exercer, ce qui ne permet pas toujours d'identifier une réelle motivation.

Il est ainsi conseillé aux candidats de consulter le site internet de la douane, notamment la rubrique " missions et organisation ", afin de parfaire leurs connaissances sur l'administration des douanes et les métiers pour lesquels ils postulent. Cette lecture leur permet également de démontrer qu'ils connaissent l'environnement dans lequel ils ont ou auront à évoluer.

L'entretien avec le jury n'est pas une épreuve technique ou une épreuve à caractère réglementaire mais un échange permettant de mettre en lumière les motivations et l'aptitude du candidat à exercer ses futures fonctions en tant que contrôleur des douanes.